



JOURNAL OFFICIEL

District Seine & Marne

SOMMAIRE

- PV Comité Directeur du 06.05.26
- Relevé de décision du Bureau du Comité Directeur du 01.06.26
- Infos PV Commission de Discipline du 04.06.26
- PV Commission des Statuts et Règlements du 10.06.26
- PV Commission restreinte d'Organisation des Compétitions du 11.06.26



Dans le cadre du renforcement de son accompagnement auprès des clubs et de la mise en œuvre de sa politique de développement, le District souhaite intégrer un(e) collaborateur(trice) chargé(e) d'accompagner les associations affiliées dans leurs projets et leur structuration.

Les principales missions, les compétences attendues ainsi que les conditions du poste sont détaillées dans la [fiche de poste](#).

Candidature :

Les personnes intéressées sont invitées à transmettre leur candidature (CV et lettre de motivation) à l'adresse suivante :

direction@seinetemarne.fff.fr

Date limite de candidature : 30 juin 2026

Prise de fonction : 25 aout 2026

ENGAGEMENTS



Merci aux clubs qui n'ont pas encore finalisé leurs engagements de le faire le plus rapidement possible

Liste des clubs en page intérieure



Face aux violences et incivilités dans le football, la Région Île-de-France et la Ligue Paris Île-de-France de Football organisent une réunion le **19 juin à 18h30 au siège de la Région**. Cette rencontre permettra aux clubs franciliens de partager leurs expériences, d'exposer les difficultés rencontrées sur le terrain et de proposer des pistes d'amélioration. Les échanges contribueront également à la préparation d'un futur colloque réunissant les acteurs du football, les collectivités et les services de l'État.

Deux communications ont déjà été adressées aux clubs pour présenter cette initiative et ses modalités de participation. L'inscription est obligatoire via le formulaire de participation transmis par mail. La Ligue invite l'ensemble des dirigeants franciliens à prendre part à ces échanges afin de faire remonter les réalités du terrain et contribuer à la recherche de solutions adaptées.

Permanence téléphonique

Poursuivant sa volonté d'être à l'écoute des clubs et dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, le Comité Directeur du District met en place un dispositif de permanence téléphonique le week-end.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- Conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces, etc...)
- Problèmes réglementaires (refus de désigner un ou des arbitres de touche en cas d'absence d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match, etc...)
- Anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc...)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education (CDPME) pour suite à donner.

Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

. Les clubs doivent prévenir la permanence en cas d'intervention des forces de l'ordre.

⚠ Nous vous rappelons que les SMS ne sont pas pris en compte : en cas de besoin, il est impératif de contacter la permanence exclusivement par téléphone.

RAPPEL : la permanence est joignable : - le samedi de 13 heures à 18 heures

- le dimanche de 9 heures à 18 heures

Permanence du weekend des 13 & 14 juin 2026



Mme Christiane CAU
06.43.70.72.10

Agenda du District

MONTRY

COMMISSION

Mercredi 17 juin 2026

Commission de Discipline

-
16H00

LE MEE

COMMISSION

Lundi 15 juin 2026

Commission d'Appel Disciplinaire

-
18H00



Comité Directeur

Réunion du 06/05/2026 Montry - 18H00

Présidence : Philippe COLLOT.

Secrétaire : Jean-François DIDIER.

Présents : Christiane CAU – Isabelle CHILARD – Dominique DA ROCHA - Nathalie LECLERCQ - Franckie MESSAOUD – Monique MACHO – Bernard MARMION - Jean-Marie RENAUD - Gilles TANNIER - Gérard VIVES.

Excusés : Pierre BILLARD – Cédric GUILLOSO - Jean-Paul PEYRIN - Farid RAACH - Abdelhak RAJI - Ludovic VANTYGHEM.

Assistent : Nicolas MAKSYMIUK (Directeur Administratif) – Abou KARAMOKO (CTD-PPF) – Fabien EL MKELLEB (Président de la CDA).

1. Ouverture de la séance

Philippe COLLOT ouvre la séance en remerciant tous les membres de leur présence.

Suite à leur qualification pour la Finale de la Coupe de Paris, le Comité Directeur adresse tous ses encouragements aux U17 du FC MELUN.

Puis, Philippe COLLOT informe le Comité Directeur que les propositions de modifications aux textes fédéraux, soumis au vote lors de l'Assemblée Générale FFF du 06/06/2026, seront présentés aux Collèges des Présidents de Ligue et District le 07/05/2026.

Pour terminer, il indique avoir été sollicité par les organisateurs de la DOM-TOM CUP pour recevoir au district (date à déterminer au mois de juin), le tirage au sort de la compétition, ce que le Comité Directeur valide.

2. PV Comité Directeur du 16/04/2026 – Relevé de Décisions - Bureau du 27/04/2026

Le PV du 16/04/2026, transmis au préalable à tous les membres, est approuvé à l'unanimité. Philippe COLLOT revient sur les principaux points validés lors de la réunion du Bureau du 27/04/2026.

3. Informations FFF-LPIFF-Instances-Institutions

• **LFA / FFF**

Violences et incivilités – District de Seine-et-Marne - Saison 2025/2026 (du 01/07/2025 au 15/03/2026)

La lutte contre les violences et les incivilités est une priorité nationale définie par la Fédération Française de Football. La synthèse, ci-après, vise à partager une photographie objective de la situation en Seine-et-Marne, afin de renforcer collectivement la prévention et le respect sur et autour des terrains.

[Chiffres clés – Seine-et-Marne](#)

- 99 matchs ont connu au moins un incident recensé sur la période.
- Cela représente 1,1 % des matchs couverts par l'Observatoire des Comportements.
- Les incidents en Seine-et-Marne concernent majoritairement la catégorie Seniors masculins, qui concentre environ 72 % des faits recensés dans le district.

Nature des incidents

Les incidents déclarés relèvent principalement de :

- Propos grossiers, injurieux et menaces / intimidations,
- Coups ou violences physiques, dans une proportion moindre.

👉 Les joueurs constituent la première catégorie d'agresseurs identifiée dans le district.

Victimes des incidents

- Les arbitres sont les principales victimes des violences et incivilités signalées en Seine-et-Marne.
- Les autres acteurs (joueurs, dirigeants, spectateurs) sont concernés de façon plus marginale.

Ressenti des arbitres (outil fédéral)

Les déclarations anonymes des arbitres mettent en évidence :

- 8,3 % des matchs avec des comportements irrespectueux,
- 1,1 % des matchs avec une peur pour l'intégrité physique,
- 8,7 % de matchs avec un ressenti global négatif, un niveau supérieur à celui observé dans plusieurs autres districts franciliens.

Messages clés à retenir

- Les violences restent minoritaires, mais leur impact humain, sportif et disciplinaire est majeur.
- La protection des arbitres est un enjeu prioritaire.
- Chaque club est un acteur central de la prévention, par l'exemplarité des dirigeants, éducateurs, joueurs et accompagnateurs.

Le District de Seine-et-Marne s'inscrit pleinement dans la démarche fédérale visant à garantir un football plus sûr, un climat de respect et la préservation du rôle éducatif du football amateur.

[Comparatif – Violences et incivilités - Seine-et-Marne / autres districts franciliens](#)

Matchs avec au moins un incident (Observatoire des Comportements)

District	Matchs avec incident	% des matchs couverts
Seine-et-Marne	99	1,1 %
Essonne	Données non recensées	—
Hauts-de-Seine	27	0,4 %
Parisien	32	0,6 %
Seine-Saint-Denis	37	0,6 %
Val-de-Marne	15	0,4 %
Val-d'Oise	43	0,5 %
Yvelines	148	1,7 %

- La Seine-et-Marne se situe au-dessus de la majorité des districts IDF en proportion de matchs à incidents.
- Seuls les Yvelines présentent un taux supérieur.
- Les Hauts-de-Seine, le Val-de-Marne et le Val-d'Oise affichent des niveaux nettement plus faibles.

Ressenti des arbitres – climat des rencontres

District	Comportements irrespectueux	Peur pour l'intégrité	Ressenti négatif
Seine-et-Marne	8,3 %	1,1 %	8,7 %
Essonne	6,5 %	1,7 %	7 %
Hauts-de-Seine	4,8 %	0,9 %	5,1 %
Parisien	5,5 %	1 %	5,9 %
Seine-Saint-Denis	4,2 %	1,1 %	4,5 %
Val-de-Marne	4,5 %	1,2 %	4,7 %
Val-d'Oise	4,6 %	0,6 %	4,8 %
Yvelines	6,1 %	1 %	6,7 %

La Seine-et-Marne affiche les taux les plus élevés de la région en matière de comportements irrespectueux et de ressenti négatif des arbitres.

L'écart est particulièrement marqué avec les districts Hauts-de-Seine, Val-de-Marne, Val-d'Oise et Seine-Saint-Denis, où le climat est jugé plus serein.

Les Yvelines et l'Essonne se situent dans une zone intermédiaire, mais restent en-dessous de la Seine-et-Marne sur le ressenti négatif global.

Catégories et profils concernés (tendance régionale)

Dans tous les districts, les Seniors masculins constituent la catégorie la plus touchée par les incidents.

Les joueurs sont la principale catégorie d'agresseurs, tandis que les arbitres demeurent les premières victimes, y compris en Seine-et-Marne.

Positionnement synthétique de la Seine-et-Marne

District fortement exposé au regard :

- du volume d'incidents,
- du ressenti arbitral le plus dégradé de la région,
- et de la concentration des faits sur les Seniors masculins.

Restitution des travaux du Conseil consultatif des clubs amateurs

18 propositions ont été formulées et présentées au COMEX, qui approuve la mise à l'étude de 7 d'entre elles :

- 1/ Harmoniser le système d'indemnisation des arbitres par le paiement automatique de la part des instances ;
- 2/ Prélever automatiquement sur 10 mois les frais dus aux instances ;
- 3/ Prendre en compte les années U8 et U9 pour les indemnités de préformation, permettant ainsi une redistribution financière aux clubs ayant accueilli entre U8 et U13 des joueurs désormais sous contrat ;
- 4/ Apporter un abondement FFF des projets sportifs fédéraux sur les volets sociétaux et éducatifs ;
- 5/ Permettre à un arbitre amené en formation par un club de continuer à couvrir son club formateur, même après un éventuel départ vers un autre club ;
- 6/ Créer une campagne de communication pour recruter des bénévoles ;
- 7/ Proposer un nouveau dispositif d'acquisition de mini-buts.

Projet de modifications aux textes fédéraux soumis au vote lors de l'AG FFF du 06/06/2026

Textes impactant directement les Ligues et les districts.

Labels : il est proposé qu'à l'avenir la modification des règlements des Labels relève de la compétence du Comité Exécutif et non plus de l'Assemblée Fédérale.

Recommandations de l'AFA : l'Assemblée Fédérale du 13.12.2025 a adopté un certain nombre de dispositions nouvelles dans les statuts-types des Ligues et des Districts, afin de rendre applicable le Code de conduite de la

FFF, conformément aux recommandations formulées par l'Agence Française Anticorruption à la suite du contrôle finalisé en 2024. Comme cela avait été annoncé, les mêmes dispositions, lorsqu'elles n'existaient pas déjà, sont intégrées dans les statuts de la FFF.

La Ligue régionale : transmet dans les meilleurs délais, tout document relatif à sa gestion administrative, juridique, financière ou comptable, sur demande écrite et motivée de la Fédération.

Le District : transmet dans les meilleurs délais, tout document relatif à sa gestion administrative, juridique, financière ou comptable, sur demande écrite et motivée de la Fédération.

Les agissements répréhensibles : la méconnaissance des principes fondamentaux énoncés dans la Charte d'Éthique et de Déontologie du Football et **dans le code de conduite de la F.F.F.** peut donner lieu à l'engagement de poursuites disciplinaires.

Règlement Financier : il est proposé de doter les Districts et les Ligues d'un règlement financier-type afin d'améliorer l'organisation de la gestion financière au sein des organes déconcentrés de la FFF. Cette proposition s'inscrit dans la suite des engagements pris par la FFF auprès de l'Agence Française Anticorruption à la suite du contrôle dont elle a fait l'objet. Ce règlement financier-type reprend une partie des dispositions figurant dans le règlement financier de la FFF, en veillant à les adapter au cadre des Districts et des Ligues.

Participation des U16F et U17 F en SEN F : il est proposé de permettre aux joueuses U16 F et U17 F de jouer en Senior F, dans les Ligues et Districts ne possédant pas de championnat U16F, U17F, U18F ou U19F, dans la limite de 6 joueuses U16F et 6 joueuses U17F.

Changement de club des jeunes : afin de limiter les mouvements des jeunes joueurs et favoriser la fidélisation au sein des clubs, il est proposé d'abaisser l'âge (de U11 à U9) à partir duquel un joueur est concerné par la réglementation sur les changements de club (accord du club quitté, exemption du cachet mutation, limitation du nombre de mutés sur la feuille de match).

Licencié après le 31/01 : il est proposé de préciser que le joueur qui change de statut au sein de son club en cours de saison, à l'instar du joueur qui renouvelle dans son club, n'est pas concerné par la règle relative à l'interdiction de jouer en cas de licence obtenue après le 31 janvier.

Renvoi d'un dossier à la commission de 1^{ère} instance : l'article 189 énumère exhaustivement les solutions offertes à une Commission d'appel, parmi lesquelles ne figure pas le renvoi d'un dossier à une commission régionale. Il apparaît utile de prévoir cette possibilité, en cas de vice dans la procédure de première instance insusceptible de régularisation par la Commission d'appel.

Composition et réunions de l'organe disciplinaire : clarifier la rédaction du texte en rappelant que lors de chaque réunion de l'organe disciplinaire, il est obligatoire que les membres participant à la réunion soient en majorité des personnes n'appartenant pas aux instances dirigeantes des Ligues et Districts (Comité de Direction et Bureau). Cette règle ne doit donc pas seulement être respectée, de manière théorique, au moment de la désignation des membres appelés à composer l'organe disciplinaire.

Suspension et matchs amicaux : actuellement il est prévu qu'un licencié suspendu ne peut pas prendre part à un match amical dans le cas où il fait l'objet d'une suspension ferme égale ou supérieure à 6 mois. Il est proposé de viser également le cas du joueur faisant l'objet d'une suspension en matchs.

Suspension supplémentaire : réorganiser et préciser la rédaction actuelle du texte, pour mieux définir comment la règle doit être appliquée (tenir compte de la date du fait générateur de la sanction et regarder si à cette date il existe dans le dossier disciplinaire du joueur deux avertissements non révoqués, pour pouvoir prononcer un match de suspension supplémentaire).

- **LPIFF**

Philippe COLLOT informe le Comité Directeur des principaux points abordés lors de la réunion du Comité Directeur du 06/05/2026.

Effectifs : la LPIFF enregistre 319 787 licencié-e-s, à date, soit une baisse de 1,68% par rapport à la saison dernière (- 5396).

Vie de la LPIFF

- Tirage au sort du Challenge régional U13 : les équipes 77 rencontreront respectivement CERGY et SALESIENNE pour MELUN et SENART-MOISSY chez les garçons et PSG pour SENART-MOISSY chez les féminines.
- Le petit poucet de la Coupe de France : MONTREUIL est invité à la Finale du 22/05 prochain au Stade de France.
- Nouvelle interface des sites Ligues / Districts : présentation faite en séance des évolutions (passage direct dans l'environnement fédéral et plateforme vidéo pour des rencontres du foot amateur).
- Rassemblement Foot en Marchant Loisir = VILLEPINTE représentera l'IDF lors de la Phase nationale.
- Dossiers d'engagements 2026/2027 : du 05 au 31/05 pour les compétitions Ligue et District.
- Rappel : création des championnats District 1 - U15F – U18F et U17 en 2026/2027.

Tarifs 2026/2027 : les tarifs seront inchangés en 2026/2027. A noter que le prix des licences n'a pas bougé depuis 2012, alors que les charges ont augmenté de 27% sur la même période.

Situation financière des clubs au 31/03/2026 : il reste 430 043 € à encaisser, à date. Les dispositions réglementaires seront appliquées au cours des 2 dernières journées et aucun engagement 26/27 sera possible pour les clubs dont la situation n'aura pas été régularisée.

Charte des clubs citoyens : celle-ci a été validée par tous les participants.

4. La Vie du District

• Agenda – Planning des activités

06/05/2026 : CD 77 à Montry.

07/05/2026 : Collège des Présidents de District au Siège de la FFF.

08/05/2026 : Finales Critériums FEM et Challenge U10/U12 à Roissy.

11/05/2026 : Conseil des Présidents à Montry.

12/05/2026 : Conseil des Présidents au Mée sur Seine.

18/05/2026 : réunion de fin saison des arbitres à Montry.

19/05/2026 : Commission Régionale de labellisation.

20/05/2026 : Bureau 77.

21/05/2026 : réunion de fin de saison des délégués.

22/05/2026 : Journée Nationale des Bénévoles 1.

23/05/2026 : Journée Nationale des Bénévoles 2.

26/05/2026 : tournoi des classes ULYS.

27/05/2026 : réunion des clubs finalistes des Coupes 77 en visioconférence.

27/05/2026 : tournoi des sections sportives à Montry.

30/05/2026 : Finales 77 au Mée sur Seine.

31/05/2026 : Finales 77 au Mée sur Seine.

02/06/2026 : matinée des IME à Montry.

05/06/2026 : AG FFF Ajaccio.

06/06/2026 : AG FFF Ajaccio.

08/06/2026 : CD LPIFF.

11/06/2026 : CD 77 au Mée sur Seine.

• Conseil des Présidents des 11 et 12/05/2026

Après examen du retour des présidents de club, le Comité Directeur arrête l'ordre du jour de la réunion :

- Label Club Citoyen
- Projet Club
- Utilisation du Logiciel FAL de U6 à U11
- Campagne Service Civique 2026/2027

- **Suivi des effectifs, à date**

Le District enregistre à ce jour un effectif de **47 903** licencié-e-s, soit **-1,83 %** vs 2024/2025 (- 894 licences).

Effectif Global	25/26	24/25	%	Écart
Renouvellements	28308	28455	-0,52%	-147
Nouvelles licences	13760	14862	-7,41%	-1102
Mutations	5835	5480	6,48%	355
TOTAL	47903	48797	-1,83%	-894

SEN Garçons	25/26	24/25	%	Écart
Renouvellements	5228	5678	-7,93%	-450
Nouvelles licences	2224	2108	5,50%	116
Mutations	1442	1294	11,44%	148
TOTAL	8894	9080	-2,05%	-186

SEN Féminines	25/26	24/25	%	Écart
Renouvellements	339	277	22,38%	62
Nouvelles licences	172	174	-1,15%	-2
Mutations	79	110	-28,18%	-31
TOTAL	590	561	5,17%	29

Jeunes U14 à U18 Garçons	25/26	24/25	%	Écart
Renouvellements	5233	5094	2,73%	139
Nouvelles licences	1367	1476	-7,38%	-109
Mutations	1612	1598	0,88%	14
TOTAL	8212	8168	0,54%	44

Jeunes U14 à U18 Féminines	25/26	24/25	%	Écart
Renouvellements	727	717	1,39%	10
Nouvelles licences	261	335	-22,09%	-74
Mutations	229	227	0,88%	2
TOTAL	1217	1279	-4,85%	-62

Foot Animation Garçons	25/26	24/25	%	Ecart
Renouvellements	10850	11227	-3,36%	-377
Nouvelles licences	5729	5992	-4,39%	-263
Mutations	1912	1781	7,36%	131
TOTAL	18491	19000	-2,68%	-509

Foot Animation Féminines	25/26	24/25	%	Écart
Renouvellements	646	756	-14,55%	-110
Nouvelles licences	588	735	-20,00%	-147
Mutations	105	138	-23,91%	-33

TOTAL	1339	1629	-17,80%	-290
SEN FUTSAL Garçons				
	25/26	24/25	%	Écart
Renouvellements	330	272	21,32%	58
Nouvelles licences	214	290	-26,21%	-76
Mutations	95	95	0,00%	0
TOTAL	639	657	-2,74%	-18
SEN FUTSAL Féminines				
	25/26	24/25	%	Écart
Renouvellements	14	32	-56,25%	-18
Nouvelles licences	43	35	22,86%	8
Mutations	16	17	-5,88%	-1
TOTAL	73	84	-13,10%	-11

- **Modernisation des installations de Montry (point à date)**

Philippe COLLOT informe le Comité Directeur des dernières avancées du dossier de mise en place d'une tribune « container », notamment les échanges avec le Directeur des Services Techniques de la Mairie de Montry. Par ailleurs, au vu de l'ampleur du projet décision est prise de solliciter un 2^{ème} devis auprès de la société Kiosque&Box.

Concernant le passage en éclairage LED, le Comité Directeur examine actuellement la proposition de la Société WIAMONT-GUERINI et l'actualisation du devis de la société TECELEC. Une décision rapide sera prise afin de solliciter une subvention FAFA.

- **Accompagnement des clubs au Projet Club – Préparation de la saison 2026/2027**

La Fédération Française de Football annonce le déploiement généralisé, dès la saison 2026/2027, de l'outil « Projet Club », visant à structurer et accompagner l'ensemble des clubs. Cette généralisation fait suite à une phase d'expérimentation menée en 2025/2026 dans 12 Districts pilotes, dont les résultats ont permis de consolider le dispositif.

La réussite du projet repose principalement sur la **mise en place d'un réseau « d'accompagnateurs de club »**, chargés de guider les clubs dans la conception et la mise en œuvre de leur projet. Les Ligues et Districts doivent dès à présent identifier et structurer ce réseau, en mobilisant à la fois des acteurs déjà engagés et de nouveaux profils. La création de postes de conseillers en développement associatif est encouragée pour coordonner ce dispositif.

Par ailleurs, **l'utilisation du logiciel Foot Animation Loisir (FAL) devient obligatoire pour les catégories U6 à U11**, afin de garantir une gestion cohérente du football des enfants. Les catégories supérieures pourront continuer à utiliser l'outil Compétitions.

Un calendrier progressif est établi : **déploiement de l'outil en 2026/2027, finalisation du nouveau Label FFF la même saison, puis généralisation des labels en 2027/2028**. Pour optimiser l'impact, une priorisation de l'accompagnement est recommandée, notamment envers les clubs les moins structurés et ceux dont les labels arrivent à échéance.

Enfin, la FFF laisse aux instances la liberté d'adapter l'organisation selon leurs réalités locales, tout en visant une stratégie concertée. L'objectif est d'assurer un accompagnement cohérent et accessible à tous les clubs. La mobilisation des Ligues et Districts est essentielle à la réussite de ce projet structurant.

- **École des Ambassadrices du Football Seine et Marnais (suite)**

Le Comité Directeur retient la date du **03/06/2026 à 19.00 à Montry** pour convier les Ambassadrices Seine et Marnaise de la promotion 2025/2026 à une réunion d'échanges, de partage sur la suite qu'elles souhaitent donner à leur engagement.

- **Convention de partenariat AEF / District**

Un point est fait en séance sur l'analyse des engagements de chaque partie à intégrer dans le document. Le Comité Directeur souhaite approfondir certains points et confie cette mission à Abdelhak RAJI et Gérard VIVES, avec l'appui d'Abou KARAMOKO.

- **Projet de Label Départemental Club Citoyen**

Franckie MESSAOUD présente au Comité Directeur une 1^{ère} ébauche de règlement précisant les paramètres qui serviraient à l'analyse des dossiers présentés :

- 1) Les conditions obligatoires d'éligibilités
- 2) Une grille d'évaluation à points (Bonus / Malus)
- 3) Les conditions d'évaluation des actions

Le Comité Directeur le remercie pour le travail réalisé. Après un échange entre tous les participants, certains éléments évoqués sont à intégrer dans le document. Le travail de réflexion se poursuit entre les personnes chargées de ce dossier et un nouveau point sera réalisé lors de la prochaine réunion du CD.

- **Affaires financières**

Campagne PSF 2026

Le Comité Directeur prend connaissance de l'enveloppe financière attribuée par l'ANS pour les projets clubs et instances : 4 491 000 € (identique à 2025). La déclinaison régionale est de 253 000 €.

Le Directeur Administratif informe le Comité Directeur du nombre de dossiers déposé par les Clubs Seine et Marnais.

	Nom bénéficiaire	Actions	Exercice
1	LE MEE SPORTS FOOTBALL	2	2026
2	FOOTBALL CLUB DE MELUN	4	2026
3	CLUB SPORTIF DE MEAUX-ACADEMY FOOTBALL (CSMA)	3	2026
4	UNION SPORTIVE MUNICIPALE DE VILLEPARISIS	1	2026
5	ENTENTE BAGNEAUX - NEMOURS - SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	1	2026
6	ATHLETIC-CLUB DE VILLENNOY	1	2026
7	UNION SPORTIVE DE TORCY - PARIS VALLEE DE LA MARNE FOOTBALL	3	2026
8	SENART-MOISSY	2	2026
9	ESPERANCE SPORTIVE NANGISSIENNE	2	2026
10	ENTENTE SPORTIVE DE CESSON - VERT-SAINT-DENIS - ESCV	2	2026
11	COURTRY FOOTBALL	1	2026
12	FOOTBALL CLUB DE DONNEMARIE-DONTILLY	1	2026
13	NOISIEL FOOT ACADEMY	4	2026
14	FOOTBALL CLUB VARENNES	2	2026
15	NOISIEL FUTSAL ACADEMY MARNE LA VALLEE	4	2026
16	FOOTBALL CLUB DE MAGNY-LE-HONGRE	1	2026

17	UNION SPORTIVE AVONNAISE FOOTBALL	4	2026
18	ESPOIR FÉMININ FOOTBALL CLUB	2	2026
19	CLAYE-SOUILLY SPORTIF FOOTBALL	2	2026
		42	

La date limite de transmettre à la LPIFF sur les dossiers est fixée au 21/05/2026. de l'avis à

Sponsoring / Subventions / Partenariats

Philippe COLLOT et Gérard VIVES effectuent un point d'étape sur les travaux menés par PO SPORT dans la recherche d'opportunités de partenariat.

Kiosque&Box : entreprise spécialisée dans l'aménagement de containers maritimes à destination des structures sportives (tribunes, buvettes/restauration, club-house, espaces de stockage, bureaux, vestiaires, etc.), avec une présence en Seine-et-Marne.

Maxvisual : agence de communication dédiée au football, proposant des solutions clés en main pour les clubs (gestion des réseaux sociaux, production de contenus photo/vidéo, identité visuelle).

Label Sport Impact by Osmoz : dispositif porté par Osmoz Sport, agence spécialisée dans les opérations de mécénat à impact, visant à valoriser l'engagement des clubs via un accompagnement structuré (formation au mécénat, outils, catalogue, suivi) pour faciliter l'accès à des financements privés.

Dossiers FAFA : 2 dossiers (NOISIEL – Transport et BOMBON – Équipement) ont été transmis à la LPIFF avec avis favorable

• **Affaires sportives**

FUTSAL

Le Directeur Administratif fournit au Comité Directeur les informations, ci-après.

- Finale Coupe 77 SEN : celle-ci se déroulera entre le 19 et le 28/05. Initialement retenu, demande sera faite au club de l'AS CHELLES de confirmer l'organisation de l'évènement.
- Match MEAUX – JOLIOT GROOM'S : le Comité Directeur valide la proposition d'attendre la fin de championnat avant d'effectuer la programmation de la rencontre. S'il n'y a plus d'enjeu sportif, celle-ci sera neutralisée. Dans le cas contraire, une planification sera effectuée avec un dispositif de prévention spécifique.

LABEL 2025/2026

Le Comité Directeur examine la liste des propositions de label transmise par l'Équipe Technique Départementale et ainsi que les situations associées. Il approuve les propositions, ci-dessous.

PROPOSITIONS - LABELS JEUNES 2025-2026		
CLUB	NIVEAU PROPOSÉ	NOUVEAU EVOLUTION RENOUVELLEMENT
VAL D'EUROPE FC	ELITE	RENOUVELLEMENT
LAGNY MESSAGERS US	ESPOIR	RENOUVELLEMENT
NOISIEL FOOT ACADEMY	ESPOIR	NOUVEAU

JOUARRE FC	ESPOIR	RENOUVELLEMENT
CHELLES AS	ESPOIR	RENOUVELLEMENT
DAMMARTIN	ELITE	EVOLUTION
POMMEUSE FAREMOUTIERS	ESPOIR	NOUVEAU
MELUN FC	EXCELLENCE	RENOUVELLEMENT
BAGNEAUX NEMOURS ST PIERRE ENT	ESPOIR	NOUVEAU
MORET VENEUX LES SABLONS FC	ESPOIR	RENOUVELLEMENT
FC BUSSY ST GEORGES	ESPOIR	NOUVEAU
LE MEE SPORTS FOOTBALL	ESPOIR	RENOUVELLEMENT
NANDY FC	ESPOIR	RENOUVELLEMENT
SENART MOISSY	ELITE	RENOUVELLEMENT
ASA MONTEREAU	EXCELLENCE	EVOLUTION
COMBS LA VILLE CA	ESPOIR	NOUVEAU

PROPOSITIONS - LABELS FEMININ 2025-2026		
CLUB	NIVEAU PROPOSÉ	NOUVEAU EVOLUTION RENOUVELLEMENT
LOGNES US	ARGENT	RENOUVELLEMENT
ES CESSON VSD	BRONZE	RENOUVELLEMENT
NANDY FC	BRONZE	RENOUVELLEMENT
MITRY COMPANS GOELLY	BRONZE	RENOUVELLEMENT
FC MELUN	BRONZE	RENOUVELLEMENT
ROISSY EN BRIE FC	BRONZE	RENOUVELLEMENT
PRESLES EN BRIE RC	BRONZE	NOUVEAU
CS MEAUX ACADEMY	OR	RENOUVELLEMENT
VAL DE France FOOTBALL ACADEMY 77	BRONZE	NOUVEAU
SENART MOISSY	OR	RENOUVELLEMENT
ASA MONTEREAU	ARGENT	EVOLUTION
DAMMARIE LES LYS FC	BRONZE	RENOUVELLEMENT
US TORCY PVMF	BRONZE	RENOUVELLEMENT
JOLIOT GROOMS FUTSAL	BRONZE	RENOUVELLEMENT

PROPOSITIONS - LABELS FUTSAL 2025-2026		
CLUB	NIVEAU PROPOSÉ	NOUVEAU EVOLUTION RENOUVELLEMENT
JOLIOT GROOM'S	BRONZE	RENOUVELLEMENT

- **Vie des Clubs**

Examen des demandes spécifiques

- ASPOM : sollicite la diffusion sur le site du District de l'organisation d'un tournoi inclusif. [Le Comité Directeur relaiera les informations.](#)
- CAMPELIENNE : demande l'annulation d'une sanction financière pour forfait « non avisé » lors d'une rencontre + 45 du 06/12/2025. [Considérant qu'il s'agit d'une pratique loisir, que le club adverse était en copie de l'information, le Comité Directeur décide d'annuler exceptionnellement la sanction.](#)

- **Affaires Administratives**

Commissions / Fonctions

Christophe GOMES DA SILVA : fait acte de candidature pour intégrer la Commission Technique. [Compte-tenu de l'activité professionnelle du candidat, le Comité Directeur ne peut accéder à sa demande.](#)

Florian SEROUART : fait acte de candidature pour intégrer la Commission féminines. [Demande transmise à la Présidente de la Commission pour avis.](#)

Reprise des dossiers

Bruno DEBRESNE : fait acte de candidature pour devenir délégué officiel du District. [Après analyse de l'avis négatif de la Commission des Délégués en raison des restrictions de déplacement du candidat, le Comité Directeur ne valide pas la candidature.](#)

Gestion Sociale

Philippe COLLOT informe le Comité Directeur de la prolongation de l'arrêt de travail de Tony DOS SANTOS ALVES jusqu'à la fin du mois de mai.

5. Courriers reçus nécessitant une information du Comité Directeur

Externe

20/04/2026 : journée olympique et paralympique du 23/06/2026.

23/04/2026 : journée départementale du sport féminin. 25/06/2026.

05/05/2026 : AE2F. Taxe d'apprentissage et cotisations 2026/2027.

LPIFF

22/04/2026 : Convention Éthique Régionale.

24/04/2026 : Soirée des Bâtisseuses le 19/05/2026.

27/04/2026 : réunion président LPIFF / Présidents District.

28/04/2026 : rappel dossiers PSF 2026.

FFF/LFA

23/04/2026 : réunion des référents administratifs. Supports de présentation.

24/04/2026 : rapport statistiques n°2 sur les violences et incivilités en IDF.

26/04/2026 : Réunion commune des Collèges.

27/04/2026 : accompagnement des clubs au Projet Club

29/04/2026 : Campagne PSF 2026.

Clubs

22/04/2026 : VFF77. Foot Handicap.

24/04/2026 : JS AVON FUTSAL. Esport.

25/04/2026 : BS ACADEMY. Dotations.

6. Comptabilité

Gérard VIVES informe le Comité Directeur des points, ci-après.

Rapprochement bancaire : celui-ci est à jour pour avril.

Amendes : la saisie a été faite pour toutes les amendes COC à ce jour. Il reste encore quelques PV d'autres commissions à saisir mais cela devrait rapidement être fait.

Relevé 56 : suite aux dernières relances effectuées aux clubs n'étant pas à jour, 3 ont déjà fait le nécessaire sur les 10 clubs contactés.

7. Technique

Abou KARAMOKO informe le Comité Directeur des points, ci-après.

Rappelle que les clubs dont l'équipe représentative évolue en Championnat Seniors (Ligue ou District), Seniors Féminines (Ligue) ou Futsal (Ligue) sont soumis à des obligations d'engagement d'équipes, en fonction de la division concernée (cf. Règlement Sportif Général de la Ligue et du District – article 11) afin d'être en conformité pour la saison prochaine.

Les rassemblements U14G et U15G se sont déroulés à Montry. Ils ont été organisés de manière à permettre l'observation de l'ensemble des joueurs, avec une répartition entre joueurs évoluant au niveau départemental et ceux évoluant en niveau régional. Ces actions sont essentielles pour assurer un suivi qualitatif et constituer des sélections cohérentes en vue des interdistricts.

Par ailleurs, 30 joueuses seine-et-marnaises ont participé au premier tour régional du concours d'entrée à l'INF Clairefontaine, au Centre National du Football. 5 d'entre-elles ont été retenues pour le second tour. Félicitations aux sélectionnées et encouragements aux non-retenues à poursuivre leur investissement au sein de leurs clubs. La saison n'est pas terminée, c'est la dernière ligne droite, il reste encore des rassemblements de suivi pour bien clôturer cette saison, afin de bien préparer la nouvelle saison.

Adresse ses sincères remerciements aux clubs de Châtelet-en-Brie, Coulommiers, Lagny, Nandy, Ozoir-la-Ferrière, Trilport, Servon et Lésigny pour la qualité de leur accueil et de leur organisation lors des finales. Grâce à l'engagement des bénévoles, salariés, dirigeants, commissaires et arbitres, ces journées ont été une véritable réussite.

Félicite également l'équipe des CTD-DAP pour leur professionnalisme et la qualité de l'organisation, qui ont largement contribué au succès de ces finales.

Souhaite une bonne chance aux U13F et U13G de SENART MOISSY ainsi qu'à l'équipe de MELUN pour les Finales Régionales qui vont se dérouler à DRANCY le 09/05.

8. Arbitrage

Fabien MKELLEB informe le Comité Directeur des points, ci-après.

Adresse ses félicitations à :

- Marine VERRIER, qui va officier lors de la Finale Seniors Féminines de la Coupe de Paris ;
- Lucas PUZILEWICK, qui a dirigé la Finale Seniors Masculines le 29/04 à Bobigny.

Remercie les arbitres présentes lors des Finales Féminines pour leur contribution à la réussite de cette journée, ainsi que les membres de la CDA pour leur engagement au quotidien.

Effectifs et observations

- 214 arbitres sont disponibles pour les désignations.
- 1 297 indisponibilités enregistrées à date.
- 74 candidats et 245 observations réalisées.
- 3 arbitres restent à observer.
- Désignation d'un trio d'arbitres du 94 ce week-end pour une rencontre en D2.

Projet "Arbitre Ambassadeur" : un mail et un flyer seront transmis à tous les arbitres.

Informe le Comité Directeur qu'il participera au Symposium FFF des 29 et 30/05 :

- Vendredi 29 : à l'hôtel Best Western Plus Paris Meudon Ermitage.
- Samedi 30 : au siège de la Fédération Française de Football.

Agenda CDA – Mai et Juin 2026

Date	Événement	Lieu
01/05/2026	Séance F.A.R avec CDA 94 et 75	Montry
02/05/2026	Foot Passion U11-U13 (Garçons) à Servon	Servon
02/05/2026	Foot Passion U11-U13 (Filles) à Trilport	Trilport
03/05/2026	Finales Foot Féminin (à 8 et à 11) à Lésigny	Lésigny
06/05/2025	Formation Continue Foot à 11 à Montry et Le Mée	Montry / Le Mée
08/05/2026	Finales Challenge U10-U12 à Roissy en Brie	Roissy en Brie
11/05/2026	Réunion CDA à Le Mée	Le Mée
15/05/2026	Séance F.A.R commune à Montry	Montry

18/05/2026	Réunion de fin de saison des arbitres à Le Mée	Le Mée
22/05/2026	Séance F.A.R commune à Montry	Montry
30-31/05/2026	Finales Foot à 11 à Le Mée	Le Mée
12/06/2026	Réunion CDA	-
13/06/2026	F.I.A N°8	-
20-21-27- 28/06/2026	F.I.A N°4 à Montry	Montry

9. Questions diverses / Tour de table

Frankie MESSAOUD : informe le CD que, contrairement à ce qu'il avait indiqué, il sera absent le dimanche 30 mai 2026 pour les finales. Il doit participer à un évènement organisé par la Communauté de Communes où Il y représentera le District.

Nicolas MAKSYMIUK : informe qu'après échange avec JF DIDIER, proposition est faite d'utiliser les caméras poitrine pour les arbitres lors des Finales de Coupe 77, ce que le CD approuve.

Gilles TANNIER : fait part du problème de tutorat pour les éducateurs. Il est demandé aux clubs que les tuteurs ne fassent pas partie du club mais soient de l'extérieur. Cette situation favorise le départ de l'éducateur formé, pour lequel le club a payé la formation, vers le club de son tuteur.

Fin de la réunion : 21h25

Prochaines réunions

Bureau Directeur : 20/05/2026 en visioconférence (à confirmer)

Comité Directeur : 11/06/2026 au Mée sur Seine

Président de Séance : Philippe COLLOT.

Secrétaire de Séance : Jean-François DIDIER



DISTRICT DE SEINE & MARNE DE FOOTBALL

Bureau du Comité Directeur

Relevé de décisions

Réunion du 01/06/2026 - 18h00 en Visioconférence

Présidence : Philippe COLLOT

Présents : Jean-François DIDIER – Cédric GUILLOSO - Monique MACHO - Jean-Paul PEYRIN - Jean-Marie RENAUD - Ludovic VANTYGHM – Gérard VIVES.

Excusé : néant.

1. Coupe Départementale SEN FUTSAL 2025/2026

Philippe COLLOT revient sur le déroulement de la rencontre du 20/05/2026 et des incidents inacceptables qui se sont produits. Il informe les membres du Bureau de la réception d'un courrier du Maire de Villeparisis soulignant les dégradations des installations et les mesures qui seront prises lors des manifestations à venir.

Face à cette situation, Philippe COLLOT propose aux membres du Bureau d'apporter une réponse argumentée à la Municipalité de Villeparisis, notamment sur l'organisation de la manifestation ainsi que les dispositions réglementaires qui entourent celle-ci, et de déposer une plainte contre le ou les responsables de la dégradation des installations. Le Bureau valide les dispositions proposées.

Par ailleurs, en raison des nombreux incidents qui ont émaillé la saison et de la difficulté croissante de sécuriser l'organisation globale des compétitions FUTSAL SEN, le Bureau proposera au Comité Directeur de prendre des décisions spécifiques pour la Saison 2026/2027.

2. Modernisation des installations de Montry

Philippe COLLOT effectue un point de situation concernant le projet d'installation d'une tribune container aux abords du terrain. Il informe le Bureau du nouveau retour du Service Urbanisme de la Mairie de Montry qui confirme la nécessité de solliciter un permis de construire pour ce type d'installation. Face à cette situation, le Bureau proposera au Comité Directeur de poursuivre, ou pas, la réalisation de ce projet.

Par ailleurs, Philippe COLLOT informe le Bureau de la réception d'un nouveau devis transmis par la Société TECELEC pour un montant de 45 120 € intégrant une nouvelle technologie et la possibilité de piloter la variation de la luminosité à l'aide d'un dispositif spécifique. Après échange entre les participants, le Bureau décide de proposer au Comité Directeur de retenir cette option.

Dans la continuité et afin de solliciter une demande de subvention FAFA, décision est prise de soumettre au Comité Directeur par voie électronique la délibération, ci-après.

Considérant la nécessité pour le District de remplacer son éclairage défaillant par un nouvel éclairage LED afin de pouvoir :

- *reclasser l'éclairage du terrain et accueillir des rencontres en nocturne,*
- *faire des économies d'énergie ;*

Considérant la proposition d'acquérir ce nouvel éclairage pour un montant total de 45120 € TTC ;

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

- *31584 € financés sur les fonds propres du District,*
- *13536 € sollicités au titre d'une subvention FAFA auprès de la Fédération Française de Football ;*

Après en avoir délibéré, le Comité Directeur :

- *valide l'acquisition de ce nouvel éclairage pour un montant de 45120 € TTC,*
- *approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus,*
- *autorise le Président ou le Directeur Administratif à signer la demande de subvention FAFA et à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires auprès de la Fédération Française de Football.*

3. École des Ambassadrices 2025/2026

Le Bureau prend connaissance du nombre de participantes et cadre l'organisation de la réunion du 03/06 à Montry à 19.00. Philippe COLLOT rappelle que l'objectif de cette rencontre est d'échanger avec les participantes 25/26 sur leurs perspectives après avoir suivi le programme proposé cette saison.

4. Label Clubs Citoyens

Philippe COLLOT indique aux membres du Bureau que, pour des raisons de coordination entre les instances, la mise en place officielle de ce Label est repoussée en fin d'année. En revanche, les travaux menés pour la constitution d'une fiche d'analyse et d'évaluation des dossiers qui seront présentés vont se poursuivre.

5. Affaires Financières

[JND 2025/2026 du 13/06/2026](#)

Le Bureau prend connaissance avec satisfaction du nombre d'inscriptions qui devrait avoisiner les 2000 personnes avec l'encadrement et les accompagnants. Compte-tenu de cette situation, il examine la demande de l'Équipe Technique Départementale de réactualisation du budget initialement validé et approuve une réévaluation de + 2780 €.

[Point sur les dossiers de partenariat en cours](#)

Philippe COLLOT et Gérard VIVES informent le Bureau de l'avancée des dossiers en cours.

MaxVisual – Agence de communication

Modalités d'activation du partenariat :

- Annonce du partenariat sur les réseaux sociaux et publication d'un article sur le site du District ;
- Envoi d'un mail officiel à l'ensemble des clubs du 77 (avec redirection vers une présentation ou un formulaire de contact type Tally / Google Form) ;
- Publication d'un contenu pédagogique sur les enjeux du digital et de la communication à l'ère de l'IA ;
- Organisation d'un webinaire à destination des clubs pour présenter le dispositif ;

Label Sport Impact – Osmoz

Convention type en cours de vérification (dotation financière, contreparties de communication, ...). La partie « communication » sera à définir dans le cadre du déploiement du label.

Kiosque & Box – aménagement de containers / espaces modulables

Convention type en en cours de transmission (dotation financière, modalités de suivi des dossiers générés par le District 77, etc.). Le plan de l'activation envisagée serait similaire à celle de MaxVisual :

[Demandes Clubs](#)

Section Inclusive VFFA77

Le Bureau examine les demandes du club dans le cadre de l'activité para-foot de sa section inclusive. Il valide le prêt de matériel et des dispositifs de communication ainsi que la dotation d'un kit « tournoi » dans le cadre d'une opération « Handi-foot » le 08/06. En revanche, aucun accompagnement financier ne peut être accordé pour un déplacement sur une manifestation en province.

CS MEAUX

Le Bureau prend connaissance de la demande du club visant à ne pas être pénalisé pour le forfait avisé de son équipe U16 D2 lors de la dernière journée de championnat et des explications données par Jean-François DIDIER dans le cadre de la CDPME. Après examen des motifs évoqués, considérant le contexte sécuritaire spécifique pour le match concerné, décision est prise de ne pas amender exceptionnellement le club.

6. Affaires Administratives

[Dispositions réglementaires relative à la création d'équipe \(Article 7-5-3\)](#)

Le Bureau examine les modalités d'application des dispositions réglementaires des équipes qui s'engageront en 26/27 dans les championnats U15F D1 et U18F D1, au regard des engagements en critérium départemental à 8 lors de la saison précédente.

[Rappel du contexte](#)

Lors de la Saison 2025/2026, le Comité Directeur, dans le cadre du développement et de la promotion du football féminin, a accordé l'augmentation de 2 unités le nombre de licences « mutation » pour la 1^{ère} année de création d'une équipe dans une nouvelle catégorie (Article 7.5.3 du RSG), considérant que le passage de la pratique à 8 vers la pratique à 11 constituait une évolution significative.

Après un retour d'expérience d'une saison, considérant les points positifs et négatifs remontés au district et l'analyse de l'Équipe Technique Départementale, le Bureau proposera au Comité Directeur de ne pas accorder le bénéfice de l'Article 7-5-3 du RSG (mutés supplémentaires) lorsqu'une équipe était engagée en critérium à 8 la saison A-1.

7. Affaires sportives

[Association Transmission](#)

Le Bureau prend connaissance des échanges avec cette association qui organise un tournoi nommé « Meaux World Cup 2026 ». Il prend note des précisions apportées concernant l'arbitrage bénévole de cette manifestation. Toutefois, le District rappellera à l'association qu'aucune désignation officielle ne pourra être faite et que les arbitres qui participeront ne seront couverts par aucune assurance.

[Journée Classes ULYS du 26/05/2026](#)

Le Bureau a pris connaissance de l'annulation de la manifestation en raison de l'impossibilité de réunir un nombre suffisant de participant-e-s. Afin d'éviter que ce type de situation ne se reproduise, l'Équipe Technique Départementale sera invitée à anticiper plus en amont le choix de la date, en concertation avec les établissements concernées.

8. Divers

[Informations RH](#)

Ludovic VANTYGHM indique que la fiche du poste « Conseiller en Développement Associatif – Appui Juridique » a été finalisée et validée par la FFF. Une offre de poste sera donc mise en ligne dès demain pour un mois. Le recrutement final est prévu pour le 25/08/2026.

Il informe le Bureau du retour de Tony DOS SANTOS ALVES ce jour et des dispositions prises pour la planification de son activité.

Il précise également que des entretiens sont en cours dans le cadre du recrutement de 2 alternants pour la saison 2026/2027 : 1 pour la partie « juridique » et 1 pour la partie « administrative et communication ».

[Tour de table](#)

Jean-François DIDIER : revient sur sa participation au Jury Régional PEF et la composition de ce dernier. Il souligne la nécessité de faire participer à l'avenir plutôt un technicien.

Monique MACHO : remercie tous les bénévoles pour leur contribution à l'organisation des Finales Départementales de ce WE, avec une mention spéciale à Cédric GUILLOSO.

Gérard VIVES : remercie également tous les bénévoles pour leur implication à la bonne organisation des Finales, en regrettant, malgré tout, des problèmes de coordination avec certains officiels lors de la préparation des rencontres.

Cédric GUILLOSO : adresse tous ses remerciements à l'équipe d'organisation qui a œuvré au cours des Finales Départementales et relate un incident qui s'est produit le 31/05 sur le podium avec un officiel du district. Après échange entre tous les membres du Bureau, Philippe COLLOT indique que cette situation est dommageable et qu'elle doit être rapidement éclaircie.

Fin de la réunion : 20h15.

Président de Séance : **Philippe COLLOT.**
Secrétaire de Séance : **Jean-François DIDIER.**



Commission Départementale de Discipline

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du mercredi 4 juin 2026

Le Procès-Verbal des dossiers ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS

INSTRUCTIONS

Match 54684052
Ent Csd/Othis/St Pat 23 – Thorigny FC21
U16 D3A du 17/05/2026

Match 53542236
Champs FFC 1 – Changis St Jean Ussy 1
Seniors D3C du 17/05/2026

Match 53550207
Moret 21 – Ponthierry 21
U16 D2C du 29/03/2026

Match 55568186
Briard Sc 21 – Melun FC 22
Coupe 77 U16 du 19/04/2026

REPRISE DE DOSSIER

Match 55645769
Villeparisis USM1 – Cs Courtry Academie 1
Coupe 77 du 20/05/2026

COUPE

Match 55649250

**Meaux Academy Cs 2 – Le Mee Sports 2
Coupe 77SENIORS du 29/05/2026**

Match 55649233

**Bussy St Georges FC 41– Cesson Vsd Es 41
Coupe 77 55 ans du 31/05/2026**

Match 55649169

**NandyFC 35 – Bagneaux Nemours 35
Coupe Comité 45 ans du 31/05/2026**

Match 55649226

**MCG 21 – Savigny le Temple FC 21
Coupe 77 U18 du 30/05/2026**

US Vaires

Challenge Futsal U9 du 19/04/2026

DOSSIERS MIS EN CONVOCATION

Match 54697657

**Champenois Mam Ver 1 – Boissise Pringy Us 2
Seniors D3F du 19/04/2026**

DOSSIERS MIS EN INSTRUCTION

Match 54706433

**Senart 24 – Nangis 21
U14 D4E du 28/03/2026**

Match 55130534

**Trilport Usf 1 – Amicale Montereau As 1
Criterium U11 Excellence du 28/03/2026**

Match 53548493

**Fontainebleau 23 – Bois le Roi 21
U14 D3C du 21/03/2026**



Commission Départementale des Statuts & Règlements

PROCÈS VERBAL du mercredi 10 juin 2026

Président : Julio MARQUES

Secrétaire de séance : Christiane CAU

Présents : Patricia GUILIANI - Laurent SABOTIER

Absents excusés : Christophe LE MINOUX - Nathalie LECLERCQ - Alain PARENT

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des affaires courantes, dans les conditions de forme et de délai prévu dans l'annuaire du District Titre IV Article 31.

AUDITION

MATCH 53544239

MAISONCELLES 5 – VILLEPARISIS 5

CDM D1 DU 03/05/2026

Demande d'évocation du club de VILLEPARISIS, concernant le joueur CARON Clément de MAISONCELLES aurait participé à la rencontre en lieu et place de MELI Nicolas

Considérant que le club de MAISONCELLES a transmis ses observations dans les délais impartis

Considérant que le club de MAISONCELLES confirme que c'est le joueur inscrit sur la FMI qui a participé

La Commission

Après avoir noté les absences excusées de

Du club de MAISONCELLES :

CHAMPIN Hugo, capitaine

BAUD Antoine, arbitre assistant

MELI Nicolas, joueur

CARON Clément, joueur

Après avoir noté les absences non excusées de

L'arbitre officiel de la rencontre

IMBART Léonard

Après audition de

Du club de MAISONCELLES :

BOURDON Geoffrey, délégué

Du club de VILLEPARISIS :

LEFEVRE Mathis, capitaine

TANGUE Cédric, arbitre assistant

TAUZIN Tristan, délégué

La Commission,
Jugeant en 1ère instance,
Regrettant l'absence des joueurs convoqués de MAISONCELLES ainsi que de l'arbitre officiel de la rencontre
Considérant qu'il n'a pu être établi de FMI, le club de MAISONCELLES n'ayant pas de codes, il y donc eu feuille de match papier
Considérant que durant l'audition le club de MAISONCELLES dit que l'arbitre a procédé à la vérification des licences
Considérant que le club de VILLEPARISIS affirme que la rencontre a débuté sans contrôle de licence MAISONCELLES n'ayant pas les codes pour Clubs Compagnon
Considérant que lorsqu'à la demande de VILLEPARISIS l'arbitre a voulu faire le contrôle du n° 6, à la fin de la rencontre, celui-ci était déjà parti
Considérant que sur les documents fournis par VILLEPARISIS (photos et vidéo), il est démontré que M. CARON Clément a bien participé à la rencontre
Par ces motifs

Dit match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de MAISONCELLES 5 et attribue le gain du match (3 points ; 1 but) à l'équipe de VILLEPARISIS 5

Transmet le dossier à la Commission de discipline pour suspicion de fraude sur identité

RSG District art 40.1

Débit MAISONCELLES : 43.50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

REPRISE DE DOSSIER

MATCH 53541050

COURTRY ACADEMIE 1 - GRETZ TOURNAN 3

SENIORS D2B DU 17/05/2026

Demande d'évocation du club de COURTRY ACADEMIE concernant le joueur GRELL ANTOINE Serginio susceptible de ne pas être qualifié pour la rencontre

La Commission,

Considérant, conformément à l'article 187.2 des RG de la FFF, que

« l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- *de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match*
- *d'inscription d'un joueur sur la feuille de match d'une rencontre à rejouer alors qu'il était suspendu lors de la rencontre initiale*
- *d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié*
- *d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements*
- *d'inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet de la procédure du Certificat International de Transfert*
- *d'infraction à l'article 207 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football,*

Considérant de ce fait que le motif invoqué ne peut permettre de recourir à l'évocation, dit celle-ci irrecevable

Considérant que dans son courriel du 19/05/2026, le club de COURTRY ACADEMIE indique porter réclamation sur la qualification du joueur n°1 GRELL ANTOINE Serginio, lequel ne disposerait pas de l'âge requis pour participer à une rencontre en catégorie Senior

La Commission,

Jugeant en 1ère instance,

Considérant que le club de GRETZ TOURNAN a transmis ses observations dans les délais impartis

Considérant que le club de GRETZ dit le joueur supra qualifié pour participer à la rencontre

Considérant après vérification que le club de GRETZ TOURNAN a fait participer le joueur GRELL ANTOINE Serginio possédant une licence U17 sans cachet de surclassement

Par ces motifs

Donne match perdu à GRETZ TOURNAN 3 (-1 point ; 0 but), l'équipe de COURTRY ACADEMIE 1 conservant les points et les buts acquis lors de la rencontre

Règlement Championnat Senior art 7

Débit GRETZ TOURNAN : 43,50 €

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 54743029

MEAUX FUTSAL 1 – JOLIOT GROOM'S 2

SENIORS D1 DU 31/05/2026

Match à huis clos sur les installations de MEAUX, Gymnase Albert Camus, décision PV COC du 23/05/2026 et CDPME du 28/05/2026,

La Commission,

Jugeant en 1ère instance,

Considérant que le PV de la CDPME précise :

Les 2 clubs devront faire parvenir la liste des joueurs et des dirigeants présents pour la rencontre, au secrétariat administratif du District, le vendredi précédent la rencontre, soit le 29/05/2026 à 18h au plus tard

Considérant que le club de MEAUX Futsal a fait parvenir sa liste le 29/05 à 6h55,

Considérant que le club de JOLIOT GROOM'S n'a pas fait parvenir de liste dans les délais impartis,

Par ces motifs,

Dit match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de JOLIOT GROOM'S 2 pour non envoi de la liste pour le huis-clos et attribue le gain du match (3 points ; 0 but) à l'équipe de MEAUX FUTSAL 1

RSG District art 40.6 et 13.5

Débit JOLIOT GROOM'S : 43,50 €

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

TOURNOIS

Rappel : les compétitions officielles sont toujours prioritaires

CHATELET EN BRIE

Tournoi U11 du 14 juin 2026

Validé

SC BRIARD

Tournoi U10 du 13 juin 2026

Tournoi U12 du 14 juin 2026

Validés

VAIRES

PANAMECUP U15 des 20 et 21 juin 2026

Validé

NANGIS

Tournoi U11/U13 du 14 juin 2026

Validé



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 11 juin 2026

COMMISSION RESTREINTE

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Feuilles de Match Manquantes

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

ENVOI HORS DELAIS DE L'ORIGINAL DE LA FEUILLE DE MATCH OU DE SA COPIE DANS LES 48H

Article 44.- Feuilles de Match.

44.1 - Feuille de match non réglementaire ou en retard : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. du District Seine et Marne de Football.

44.3 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie dans les 48h, amende prévue à l'annexe 2.- 50€

LA COMMISSION RECLAME POUR LA 1^{ERE} ET DERNIERE FOIS LA FEUILLE DE MATCH

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

NON ENVOI DE L'ORIGINAL DE LA FEUILLE DE MATCH OU DE SA COPIE DANS LES 48H

Article 44.- Feuilles de Match.

44.1 - Feuille de match non réglementaire ou en retard : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. du District Seine et Marne de Football.

44.3 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie dans les 48h, amende prévue à l'annexe 2.- 50€

MATCH PERDU A L'EQUIPE RECEVANTE APRES UNE RECLAMATION :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

RSG - Article 44.3 Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après une réclamation de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. (80€) du District et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€
54743057	16/05/26	FUTSAL	SENIORS D1	BS ACADEMY 2	MFS 1	80€
Score transmis par l'arbitre officiel :4-7 La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (80€), de donner match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe recevante BS ACADEMY 2, et donne match gagné à l'équipe visiteuse MFS 1, (3 points ; 7 buts).						
54750178	17/05/26	55 ANS	B	CROISSY 41	MOUSSY NEUF 41	80€
Score non transmis La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (80€), de donner match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe recevante CROISSY 41, et donne match gagné à l'équipe visiteuse MOUSSY NEUF 41, (3 points ; 0 but).						
55649162	30/05/26	U15	CP 77	VAIRES 1	MELUN FC 1	80€
Score : 1-1 (3 tab 4) La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (80€), de donner match perdu (0 but) à l'équipe recevante VAIRES 1, et donne match gagné à l'équipe visiteuse MELUN 1, (1 but).						